

# Région

## Le Vaud: soirée fondue chinoise

L'Amicale des sapeurs pompiers de Le Vaud organise une fondue chinoise samedi 29 janvier à partir de 19 heures. Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au 28 janvier, par mail à [skinner@bluewin.ch](mailto:skinner@bluewin.ch) ou par téléphone au 079 217 13 01. La soirée se déroulera au complexe communal et sera animée par Alfred Krebs et Les Amis de la Fleur de Lys.

CM

Une jeune interne n'a pas su poser le bon diagnostic. Sa patiente est décédée chez elle, le soir même. Plusieurs causes semblent être à l'origine de ce décès.

## Tribunal Les urgences de Nyon mises en cause

En avril 2008, une patiente âgée de 43 ans décédait chez elle d'une embolie pulmonaire. Elle était passée aux urgences de l'hôpital de Nyon l'après-midi même. Mais l'interne de garde n'avait pas posé le bon diagnostic.

Le Tribunal correctionnel de La Côte, à Nyon, a cherché à savoir hier si la doctoresse de garde s'était rendue coupable d'homicide par négligence. L'audience a surtout permis de mettre en évidence les manquements du système de garde. Ainsi, la Cour a été surprise d'apprendre que la doctoresse effectuait son premier jour à l'hôpital de Nyon. Elle avait travaillé auparavant un an en pédiatrie dans un autre hôpital régional. Elle n'avait donc aucune expérience pratique en médecine interne et était seule aux urgences. Si elle pouvait appeler n'importe quand le chef de clinique - qui était sur place - soit par téléphone, soit en lui demandant de passer, elle ne l'a cependant pas fait, n'ayant, selon elle, aucune raison de le faire.

### Manque de coordination

Arrivée par ambulance aux urgences, la patiente présentait durant son transfert d'inquiétantes données cardiaques. A tel point que les ambulanciers lui avaient fait subir un électrocardiogramme (ecg). Mais la doctoresse de garde n'a pas eu en main la feuille bleue attestant des soins donnés durant son transfert. L'infirmier urgentiste était aussi nouveau; il ne connaissait pas les consignes. Il n'a pas non plus installé la patiente dans le box des urgences équipé pour la réanimation. La doctoresse n'avait donc aucune raison de

penser qu'elle était face à un cas grave, les données médicales de la patiente s'étant améliorées. Elle n'a pas su non plus interpréter l'ecg. Mais, selon le médecin responsable des urgences aux Hôpitaux universitaires de Genève appelé en tant qu'expert, *il n'est pas possible de diagnostiquer une embolie pulmonaire d'après un ecg. L'analyse de ce document aurait juste poussé à procéder à davantage d'exams, notamment un scanner.* Tout en précisant que *l'embolie pulmonaire connaît une issue fatale dans 60 à 70% des cas.*

### Un scanner était programmé

Toujours est-il que la doctoresse a pensé à une crise d'angoisse. La patiente était suivie par son médecin généraliste, un cardiologue et un pneumologue qui soupçonnait des crises d'asthme. Aucun des trois n'avait posé le bon diagnostic. Elle devait passer un scanner le mardi suivant. La doctoresse a donc renvoyé la malade chez elle, son état semblant s'être stabilisé. Le soir même, à 23h30, elle était retrouvée inconsciente dans son appartement de Gland. Elle est décédée une heure plus tard, malgré l'intervention du Service médical d'urgence. Il ressort de l'expertise médico-légale que cette femme souffrait depuis longtemps de thrombose. *A n'importe quel moment, un caillot de sang pouvait se détacher et provoquer la mort,* relevait l'expert. Cet accident a mis en avant des lacunes dans le système des urgences. *A Nyon, il ne s'agit pas véritablement d'un service d'urgences, mais plutôt d'un lieu géographique à disposition de tous les*



Une jeune interne inexpérimentée n'avait pas su poser le bon diagnostic. Elle était seule dans le service des urgences de l'hôpital de Nyon. Sa patiente était décédée le soir même chez elle. Archives Alexis Voelin

services, précisait le chef de clinique. Le système de santé vaudois est ainsi fait que les médecins fraîchement nommés doivent faire leurs armes dans des hôpitaux régionaux, avant de pouvoir effectuer leur stage dans un hôpital universitaire. Et les hôpitaux de zone n'étant pas dotés des mêmes moyens en personnel, il n'est pas rare que de jeunes internes assurent seuls les urgences, ce qui n'est jamais le cas au CHUV. Le jugement sera rendu en fin de journée. DOMINIQUE SUTER [suter@lacote.ch](mailto:suter@lacote.ch)

## Le Parquet renonce

Pour que l'homicide par négligence soit qualifié plusieurs conditions sont nécessaires. Parmi elles: le lien de causalité. Dans le cas précis, il s'agissait pour le Ministère public de se demander si l'acte par omission était responsable du décès de la patiente. En clair: si la doctoresse avait effectué les actes médicaux nécessaires, la patiente serait-elle tout de même décédée ou pas? Les experts ont répondu «probablement oui». Le risque d'issue fatale est très élevé. Il n'est donc pas établi que c'est l'omission de l'acte qui est responsable du décès de la patiente. Raison pour laquelle le Parquet a renoncé à maintenir l'accusation. Il a cependant demandé que le tiers des frais de la cause soit mis à la charge de l'accusée.

CM

## La Côte + On peut patiner sur le lac de Joux



Les basses températures ont permis de consolider la glace. DR

Suite aux basses températures de ces derniers jours, la moitié du lac de Joux sera ouvert à la marche et au patinage à partir d'aujourd'hui (secteur Le Pont-L'Abbaye, Les Bioux). Selon l'Office du tourisme, la glace, d'une épaisseur de 10 cm, est d'excellente qualité mais recommande aux patineurs de respecter scrupuleusement le balisage sur place et de ne pas s'aventurer en dehors des zones ouvertes.

CM

## Nyon Un bilan positif pour Virtual Network

La société nyonnaise Virtual Network S.A., dont le capital est détenu à hauteur de 20% par Edipresse, est active dans l'édition de services numériques depuis 1997. Elle a réalisé l'an passé un chiffre d'affaires de 5,57 millions de francs, en baisse de 4,5% par rapport à 2009. Son résultat opérationnel s'est, en revanche, accru de 22% à 3,26 millions. Aujourd'hui, la société se place sous un nouvel angle, suite à la vente du portail Jeux.com, leader du casual gaming en francophonie, au groupe français ConcoursMania. Virtual Network veut désormais se concentrer sur deux axes principaux: le marché suisse de la publicité sur Internet et téléphones mobiles et le développement progressif des participations dans d'autres sociétés.

CM

## Nyon Un centre ouvre pour désengorger l'abri

Ce n'est pas LA solution mais c'est une solution susceptible de désengorger quelque peu l'abri nyonnais. Hier, l'Etablissement vaudois d'accueil des migrants (Evam) annonçait la réouverture de l'abri de protection civile Coteau-Fleuri, situé dans le quartier lausannois des Boveresses. Ce site accueillera dès le 2 février 50 hommes. L'ouverture de cet abri devrait détendre la situation nyonnaise. Même si Emmanuelle Marendaz Colle, chargée de communication de l'Evam précise bien que les 50 places

ne seront pas exclusivement réservés à des «Nyonnais». Toutes nos structures d'accueil sont pleines.

La situation évoluant de jour en jour, elle ne peut pas préciser le nombre de requérants qui seront transférés à Lausanne.

### Réunion le 31 janvier

Avec l'ouverture de ce centre, l'Evam répond en partie à la Municipalité. Nous avons besoin de l'abri nyonnais, poursuit l'attachée de presse. Le 31 janvier, nous rencontrerons la Municipalité de Nyon, il faut

que l'on puisse trouver un terrain d'entente.

Hier, les riverains du Centre d'accueil ont reçu un courrier de la Municipalité dans lequel sont exprimées sa position et sa fermeté, notamment de voir l'abri libéré le 31 janvier, mais aussi les limites de son action. Ainsi les communes de plus de 2000 habitants sont soumises à l'obligation d'accueillir des migrants.

La Municipalité demande aux riverains de faire preuve de patience, tout en comprenant leurs craintes et leur désarroi.

COPIN



La Municipalité de Nyon a résilié le bail de l'abri au 31 janvier, mais la Ville doit aussi répondre à l'obligation légale d'accueillir des migrants. Archives La Côte